

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril,

Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Joël ARPIN, Lionel ARPIN, Romain BOUVET, Christelle BRIU, Joëlle CAMPERS, Michel CLAIR, Christine CLEMENT, Michèle FERRARIS, Alexine LAFAY, Mathieu LECLERCQ, Frédéric LIMBARINU, Anne-Emmanuelle LECLERE, Christel MAILHÉ, Alain MARGUERETTAZ, Coline MARGUERETTAZ, Marie-Claude SORREL.

Absents excusés : Eric JACQUEMOUD, Corentin BOUCHER (pouvoir à Mathieu LECLERCQ)

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle LECLERE

Nombre de conseillers en exercice : 18 - **Présents :** 16 - **Votants :** 17

Date de la convocation : le 2 avril 2025

Date de publication : 15 avril 2025 au 15 juin 2025

**AFFECTATION DU RESULTAT 2024 :
BUDGET ANNEXE SERVICE FORESTIER**

Monsieur Le Maire expose au Conseil municipal que suite à l'approbation au cours de cette séance du compte administratif 2024, il convient de statuer sur l'affectation de résultat de l'exercice 2024 afin de l'intégrer dans le budget primitif 2025.

Considérant les résultats de clôture 2024 :

En fonctionnement, un excédent de	50 266.45 euros
En investissement, un déficit de	57 859.56 euros

Madame Christel MAILHE, 1^{ère} adjointe en charge des finances propose d'affecter ces résultats sur le budget principal 2024 respectivement en fonctionnement et en investissement.

Elle rappelle que l'excédent de fonctionnement doit couvrir le déficit d'investissement et les restes à réaliser.

Le conseil municipal doit confirmer l'inscription suivante au budget primitif 2025 :

En section d'investissement :

- Excédent de fonctionnement affecté au chapitre 10, article 1068 : **50 266.45 Euros**
- Déficit d'investissement affecté au D -001 : **57 859.56 Euros**

En section de fonctionnement

- Solde positif de fonctionnement au R -002 : 0.00 Euros

Monsieur le Maire soumet au vote l'affectation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité confirme l'affectation des résultats 2024 tel que présentée ci-dessus.

Monsieur le Maire et le Receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Le Maire,
Lionel ARPIN**



**Le secrétaire de séance,
Anne-Emmanuelle LECLERE**

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Anne-Emmanuelle Leclere, the secretary of the session.